

CYCLEVIA, L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE DES HUILES ET DES LUBRIFIANTS USAGÉS : UN ENGAGEMENT FORT POUR LES OUTRE-MER

Rueil-Malmaison, le 11 septembre 2023

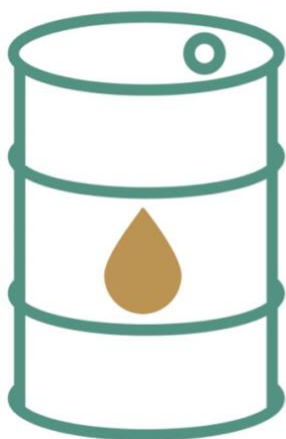
CYCLEVIA est devenu le 23 mars 2022 l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Cette nouvelle organisation a pour vocation d'endosser la responsabilité du producteur (REP) en matière de collecte et de traitement des huiles usagées. Son ambition est de porter la filière à un haut niveau de performance tout en réduisant son impact sur l'environnement.

Avec l'entrée en fonction de la REP, un nouveau dispositif de soutien spécifique aux collecteurs-regroupeurs des départements, régions et collectivités d'Outre-mer remplace celui initialement mis en place par l'ADEME fin 2012, garantissant toujours la gratuité des collectes.

Du 14 au 20 septembre 2023, André ZAFFIRO et Brice FABRE, respectivement Directeur général et Responsable des activités ultramarines de CYCLEVIA, se rendront pour la première fois à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le jeudi 14 septembre, CYCLEVIA participera avec une dizaine d'autres éco-organismes à deux réunions initiées par le ministère des Outre-mer et la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon. L'une avec les producteurs et les opérateurs de l'île, l'autre avec les collectivités locales, avec comme objectifs d'accélérer et de coordonner les actions des éco-organismes présents sur le territoire.

Dès le lendemain et jusqu'au mercredi 20 septembre, CYCLEVIA entamera son programme de visites et rencontrera les acteurs locaux de la filière, privés et publics. Le huitième déplacement de l'éco-organisme dans les Outre-mer en près de 18 mois d'activité, après La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et en mai dernier Saint-Martin.



Au total, ce sont 4942 tonnes d'huiles usagées qui ont été collectées en 2022 dans les Outre-mer.

Dont 97% exportées en Métropole pour y être régénérées, recyclées ou valorisées en énergie.

💧 **La Réunion** 1862t 💧 **Guadeloupe** 1344t
💧 **Martinique** 1054t 💧 **Guyane** 474t
💧 **Mayotte** 122t 💧 **Saint-Martin** 60t
💧 **Saint-Pierre-et-Miquelon** 26t

Pour assurer la transition et la continuité des flux, pour éviter aussi les risques de rejet d'huiles usagées dans la nature, CYCLEVIA prend la mesure de l'enjeu et s'engage pour favoriser la continuité des opérations avec l'organisation actuelle.

Voici quelques mesures importantes, déjà mises en œuvre ou en cours d'exécution :

- Depuis le 1^{er} décembre 2022, l'éco-organisme a intégré dans son effectif un Responsable des activités ultramarines, dédié à ces territoires et en lien direct avec les acteurs locaux pour suivre et gérer le fonctionnement de la filière.
- La rétroactivité de la prise en charge des coûts à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Un barème 2023 individualisé par territoire, construit sur la base des propositions des opérateurs en lien avec leur coût réel de collecte et d'expédition.
- Des outils de communication spécifiques et adaptés aux besoins de chaque territoire.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les collectivités locales des Outre-mer peuvent conventionner avec CYCLEVIA dans des conditions 2,5 fois plus avantageuses qu'en Métropole. Pour favoriser leurs actions, CYCLEVIA permet aux collectivités de bénéficier du ramassage gratuit de leurs huiles usagées. L'éco-organisme soutient également la gestion de leurs points d'apport volontaire et participe à leur communication en leur apportant des outils « clés en main » qui encouragent les prises de conscience et les bonnes pratiques.

Lors de ce déplacement, CYCLEVIA sera particulièrement attentif aux problématiques locales déjà identifiées, le maillage des déchèteries au sein du territoire, les conditions de transport des déchets dangereux, le niveau d'équipement dédié aux huiles usagées des professionnels et des collectivités, ou encore la contribution des metteurs en marché.

D'autre part, CYCLEVIA a élaboré et remis aux pouvoirs publics une nouvelle version de son « plan de prévention et de gestion des déchets » dans les Outre-mer. Celui-ci a pour objectif d'améliorer les performances de collecte et de traitement des déchets dans ces territoires afin qu'elles soient identiques à celles atteintes, en moyenne, sur le territoire métropolitain. Dans une démarche de consultation, l'éco-organisme a d'ores et déjà pris rendez le mercredi 20 septembre avec les collectivités de l'île pour recueillir leurs avis.

*« CYCLEVIA porte une attention toute particulière aux Outre-mer. Nous veillons à accompagner la collecte des huiles usagées pour qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles et ce jusqu'au dernier litre. Nous sommes également très attentifs aux conditions de stockage – souvent générateurs de pollutions – et favorisons les conditions d'exportation. »
explique André ZAFFIRO, Directeur général de CYCLEVIA.*

À propos de CYCLEVIA.

Né de la loi AGECE de 2020, CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Il répond au principe de Responsabilité élargie du producteur (REP). Société privée à but non lucratif, CYCLEVIA compte aujourd'hui près de 250 adhérents, tous producteurs de lubrifiants, et soutient, en France, par le biais des éco-contributions versées par ces derniers, la collecte et le traitement des huiles usagées, et favorise plus globalement le développement responsable de la filière.

cyclevia.com

Contact presse : SHADOW Communication

Aurélie Vinzent

06 58 66 80 49

aurelievinzent@shadowcommunication.fr

Karima Doukali

07 77 36 64 10

karimadoukkali@shadowcommunication.fr